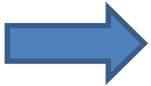


Pourquoi de la concertation?

- Le cours d'eau est public, les rives et ouvrages construits sont privés

- ~~• Procédure d'expropriation~~

- Besoin de l'accord des agriculteurs locataires (bail à ferme)



- Obtenir l'adhésion de tous les utilisateurs du cours d'eau
= garantie de la durabilité des aménagements

- Besoin d'informer et de rassurer avant d'effectuer des travaux

Le changement fait peur; les gens voient souvent plus ce qu'ils peuvent perdre que ce qu'ils peuvent gagner



Comment?

- Rencontrer les riverains personnellement dès la phase initiale du projet
- Trouver une porte d'entrée, le point qui va les faire "craquer", en lien avec leur rapport au cours d'eau (inondation, défaut entretien, + paysager, la biodiversité, la DCE,...)
- Rester souple, laisser à priori une ouverture pour tenir compte de leur point de vue (p.ex certains veulent vendre, d'autres veulent rester propriétaires...)
- Faire signer collectivement un accord de principe avant finalisation du projet

Résultats?

- Ca fonctionne souvent , mais pas toujours...
- Difficile de jouer le rôle de police des c.e. pendant cette phase
- Les gens communiquent entre eux pour savoir si vous êtes quelqu'un de fiable...